

COMMUNE DE
FRONSAC
31440

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice 11

Présents 09

Votants 10

195

Objet :

Etat de l'assiette
des coupes en
forêt de Fronsac

L'an **deux mille vingt-cinq**, le 22 septembre à **18 heures**.

Le Conseil Municipal de la commune de **Fronsac**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

À la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Michel LADEVEZE**,

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/09/2025

Présents : **BARRAU-HILLOT Loïc, BRUNET Lucien, DASPET Edouard, DASPET Nicole, GUIRAUD Jacques, LADEVEZE Michel, NOBLE Françoise, PERRIN Géraldine, RIVES-EUILLET Nathalie.**

Absents excusés : **CASTEX Serge, FERRERE Yves**

Procuration : **Monsieur CASTEX Serge** donne procuration à **Monsieur LADEVEZE Michel.**

Monsieur GUIRAUD Jacques a été désigné secrétaire de séance.

LA SEANCE EST OUVERTE

Vu le Code forestier (CF), en particulier les articles L212-2, L214-5 à L214-8, L214-10, L214-11, L243-1 et D214-21-1 ;

Vu la Charte de la Forêt Communale, en particulier les articles 14 à 23 ;

Considérant le document d'aménagement en vigueur de la forêt ;

Considérant les éléments précédemment présentés par l'ONF, notamment le programme des coupes des coupes prévues à l'aménagement, celles inscrites aux exercices antérieurs et celles ajournées ou anticipées ;

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal de la proposition d'additif de l'Office National des Forêts de coupes à asseoir à l'état d'assiette **2025** en forêt relevant du Régime Forestier.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

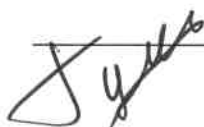
Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

1. **APPROUVE** l'inscription à l'état d'assiette des coupes ci-après et demande à l'ONF de procéder à leur désignation ;

Parcelle	Nature (1)	Volume total estimé (m3)	Surface (Ha)	Statut (Régulée/Non Régulée)	Année prévue par l'aménagement	Année proposée par l'ONF	Année décidée par la collectivité (2)
FORET	EM	43	0,72	Non réglée	Non prévue	2025	

2. **PRECISE** la destination des bois et le mode de mise à disposition des produits issus des coupes inscrites ;

Parcelle	Destination des bois				Mode de mise à disposition des bois destinés à la vente ou à la délivrance (3)		Mode de mise à disposition de l'ONF des bois destinés à être vendus façonnés	
	Vente publique	Délivrance	Mixte (Vente + délivrance)	Contrat d'approvisionnement	Bois sur pied	Bois façonnés	Bois sur pied (3.1)	Bois façonnés bord de route (3.2)
FORET	☒	☐	☐	☐	☒	☐	☐	☐



**Le Secrétariat de séance,
Jacques GUIRAUD**




**Le Maire,
Michel LADEVEZE**

(1) **Nature de la coupe** : Nature de la coupe : AMEL : amélioration ; AS, RAS : coupes sanitaires ; EM : coupe d'emprise ; E : éclaircie (E1, E2, E3,...) ; EMC : ouverture cloisonnement d'exploitation ; IRR : irrégulière ; RGN : coupe de régénération (RE : régénération ensemencement ; RS : régénération secondaire ; RD : régénération définitive ; RA : coupe rase) ; SF : Taillis sous futaie ; TS : taillis simple.

(2) **Année décidée par le propriétaire** : à remplir uniquement en cas de changement par rapport à la proposition ONF. Toute décision contraire doit être justifiée au titre 4 du présent document.

(3) Le mode de mise à disposition des bois pourra être revu en fonction du contexte commercial et de l'offre de bois en accord avec la collectivité.